

Adhérent AMAP (NOM Prénom) :

Nom Prénom _____

N°mobile: 06..

Producteur :

Bruno ZEMBLERA
Champignonnière de la Marianne
03 Rue Thérèse Leuthias
95540 Méry sur Oise

1 Contrat d'abonnement aux paniers de champignons 2023-2024

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP**, disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile-de-France : http://amap.idf.org/la_charte_des_amap_31.php, à savoir :

Engagements de l'adhérent : Engagements du producteur de champignons :

- + payer d'avance les paniers mensuels de la saison, + assurer au moins **une permanence** de distribution **de champignons** pendant la saison d'engagement, + gérer le partage éventuel de son panier, s'assurer de son retrait en cas de retard ou absences,
- + participer aux réunions de bilan de fin de saison.
- + livrer une fois par mois des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, produits en agriculture biologique (certifiés ou en voie de certification)
- + être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

La composition mensuelle du panier, **comprenant à chaque fois des Champignons de Paris + 1 à 2 autres variétés**, est définie par le producteur, en fonction de sa récolte (Pleurottes grises, jaunes, roses, Shiitakés, Pleurote du Panicault, Enoki...)

Durée de l'engagement : 10 mois, de septembre 2023 à juin 2024.

Dates prévisionnelles des 10 distributions (le mercredi) : 21 septembre, 19 octobre, 22 novembre, 20 décembre

Panier mensuel souhaité :

(cocher la case)

Paielement : Vous pouvez choisir entre un paiement en 1 ou 2 fois.

En 3 fois ou en 10 mensualités (2 paiements en juin)

En une fois	
Nature du panier	Montant total du chèque
Petit panier à 10 €	100 € (ou 2 x 50 €)
Moyen panier à 14 €	140 € (ou 2 x 70 €)
Grand panier à 18 €	180 € (ou 2 x 90 €)

Mois	Référence du chèque
09/23	
Octobre 2023	
Novembre 2023	
Décembre 2023	
Janvier 2023	
Février 2023	
Mars 2023	
Avril 2023	
Mai 2023	
Juin 2023	

Référence du chèque : _____

Distribution des champignons

Pe
Mo

Un mercredi par mois entre 19h00 et 20h30 au KAMU à CLICHY

Nombre de livraisons pour la saison : 10.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les abonnés, l'agriculteur partenaire, et les membres du bureau.

Ce bulletin sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

1.1.1.1.1 Fait à Clichy le / /2022

Nom de l'adhérent : ____ **Nom du producteur :** Bruno Zamblera **Signature :** Signature :